

100656701  
OJ/CB/

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
LE DEUX NOVEMBRE**  
A AVIGNON (Vaucluse), 15 Rue Armand de Pontmartin, au siège de  
l'Office Notarial, ci-après nommé,  
Maître Olivier JULIEN, Notaire associé soussigné, membre de la Société  
Civile Professionnelle "Jean-Louis JULIEN, Olivier JULIEN et Pauline  
CHIAPELLO" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON  
(Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin ,

**A REÇU LE PRESENT PACTE CIVIL DE SOLIDARITE CONCLU ENTRE :**

Monsieur Luc-Jérôme Albert **MERCURY**, directeur export, demeurant à  
AVIGNON (84000) 11 impasse Vercors.  
Né à MARSEILLE 2ÈME ARRONDISSEMENT (13002) le 17 septembre 1971.  
Célibataire.  
Non lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.  
est présent à l'acte.  
Stipulant en son nom personnel.

**D'UNE PART**

**ET :**

Mademoiselle Mathilde Nathalie Jacqueline **MOURGUES**, contrôleur de  
gestion, demeurant à AVIGNON (84000) 11 impasse Vercors.  
Née à PARIS (75013) le 16 novembre 1970.  
Célibataire.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.  
est présente à l'acte.

Stipulant en son nom personnel.

**D'AUTRE PART**

**Article Premier**

**ADOPTION DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITE**

**REGIME DE LA SEPARATION DE BIENS**

Les requérants déclarent adopter le **PACTE CIVIL DE SOLIDARITE** selon les  
règles de la séparation de biens afin d'organiser entre eux leur vie commune.

Chacun des requérants déclare à cet effet :

- ne pas avoir été ni être actuellement soumis à un régime de tutelle ;  
- n'avoir pas conclu un précédent pacte civil de solidarité non révoqué à ce  
jour ;

- ne pas être engagé à ce jour dans les liens du mariage.

Ils déclarent ensemble n'être ni parents ni alliés en ligne directe entre eux ni  
collatéraux jusqu'au troisième degré inclus et fixer leur résidence commune à  
AVIGNON (84000) 11 impasse Vercors.

**Article Deuxième**